



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **Un budget 2020 déficitaire, entre inquiétudes et espoirs**

---

**Avec un déficit de 3 millions de francs pour des charges de 70 millions, le budget 2020 de Val-de-Travers reste proche de celui des exercices précédents. Tout en ayant pris des mesures d'économie, le Conseil communal espère à terme une augmentation des recettes, à laquelle devrait contribuer la baisse de la fiscalité et d'autres actions en faveur de l'attractivité résidentielle.**

Les perspectives budgétaires de Val-de-Travers restent difficiles. Elles le sont depuis 2016, année marquée par le premier déficit enregistré par la commune fusionnée en 2009. Le budget prévu pour l'an prochain ressemble ainsi fortement aux précédents, avec un déficit projeté de 3,6 millions de francs (3,5 millions pour 2019), amélioré par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de quelque 600'000 francs. Le total des dépenses atteint 70,5 millions, contre 70 pour l'exercice en cours.

#### **Domiciliation favorisée**

Les charges de personnel sont en augmentation, passant de 31,8 à 32,5 millions de francs. Elles intègrent principalement des évolutions décidées en cours d'année 2019, notamment au sein des structures d'accueil parascolaires, ainsi que la hausse des cotisations AVS et la participation au fonds cantonal pour la formation duale. Au vu des difficultés budgétaires, la progression des échelons a été gelée. Une prime à la domiciliation a en revanche été introduite, en remerciement aux collaborateurs habitant sur le territoire communal et en soutien à l'économie résidentielle.

Les charges de biens et services ont quant à elles été une fois encore tirées vers le bas, atteignant un seuil sous lequel il est de

---

#### **Contact**

Frédéric Mairy – conseiller communal

Dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale +41 78 892 14 16

LE VAL-DE-TRAVERS  
*qualités naturelles*

plus en plus difficile de descendre sauf à diminuer les prestations.

La conjonction de la baisse de la démographie et de la réforme cantonale de la fiscalité frappe les recettes fiscales communales, qui reculent par rapport au budget précédent. Ces deux facteurs sont liés, la diminution du poids de la fiscalité – tant pour les personnes physiques que morales – étant l’une des réponses apportées par les collectivités publiques neuchâtelaises à l’érosion démographique. Tel que prévu par le cadre cantonal, le budget intègre l’élargissement de l’assiette de l’impôt foncier aux personnes physiques. La réforme de la fiscalité, liée à l’ajustement d’autres mécanismes redistributifs, présente quant à elle un bilan globalement neutre pour la commune.

### **Une attractivité à renforcer**

Directement lié au résultat projeté et à la capacité d’autofinancement, le plafond des investissements dépasse à peine le million de francs. Ce montant reste faible, inférieur encore à celui de l’exercice en cours. Les importants projets qui se dessinent, extension du collège de Longereuse en tête, représenteront dès lors d’importants paris sur un avenir qu’ils contribueront directement à construire. Fin de législature oblige, la planification des investissements prévoit des engagements réduits jusqu’à l’été, de manière à ne pas placer les futures autorités devant une limite déjà atteinte.

Les déficits budgétaires présentés depuis 2016 ne sont pas sans inquiéter le Conseil communal, même si Val-de-Travers peut compter sur une fortune avoisinant les 30 millions de francs, à laquelle s’ajoute une réserve de politique conjoncturelle dotée de 13 millions. Si cette assise est confortable, elle ne peut être une réponse à long terme, d’autant que l’endettement est en hausse.

Le Conseil communal reste toutefois convaincu qu’au-delà des améliorations récurrentes portées au fonctionnement de la structure communale pour en maîtriser les coûts, une augmentation des recettes représente la voie la plus favorable pour retrouver une situation assainie. Celle-ci passe par la hausse de la population et le développement des activités économiques, toutes deux liées à l’attractivité de Val-de-Travers ; celle-ci est une force, qui demande à être continuellement entretenue, développée et valorisée.

Val-de-Travers, le 5 décembre 2019  
LE CONSEIL COMMUNAL

